



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAULAY  
DELIBERATION N° 2020-15**

<b>Nombre de membres : En exercice</b>	<b>11</b>	<b>Date de la convocation :</b>	<b>12/06/2020</b>
<b>Excusés</b>	<b>00</b>	<b>Date d'affichage :</b>	<b>25/06/2020</b>
<b>Ayant délibéré</b>	<b>11</b>		

L'an deux Mille Vingt, le vendredi 19 juin à 20h30, le conseil municipal de la Commune de BAULAY s'est réuni pour une session ordinaire du mois de JUIN au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

**Sous la présidence de :** Mr Frédéric GERARD.

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Caroline LEPASTOUREL

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Mmes et Ms : Frédéric GERARD, Christophe CARD Gérard CLERC, Martial BAUDOUIN, Bernard ROUSSEL, Pascal MARTIN, Adeline VARENNE, Caroline LEPASTOUREL, Claude CARMANTRAND, Michel BALLE<sup>T</sup>, Anthony GUENOT.

**Etai<sup>ent</sup> absents :** Excusés : Représentés :

**OBJET :**

**AFFECTATION DE RESULTAT 2019 – BP 2020 COMMUNE M14**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 de la commune M14, ce jour, décident à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats d'exploitation au Budget Primitif 2020 comme suit :

* Résultat de l'exercice section Fonctionnement :	24 151.83 €
* Excédent antérieur reporté :	235 707.00 €
<b>* Excédent de clôture 2019 :</b>	<b>259 858.83 €</b>
* Résultat de l'exercice section Investissement :	- 19 417.30 €
* Déficit antérieur reporté ( <i>inscription régularisée suite erreur d'écriture</i> ):	- 64 039.96 €
<b>* Déficit de clôture 2019 à reporter au 001 :</b>	<b>- 83 457.26 €</b>
* Restes à réaliser d'investissement :	26 071.20 €
* Besoin de Financement section investissement :	- 109 528.46 €
* Solde disponible section de fonctionnement :	259 858.83 €
<b>* Affectation en réserve R1068 section investissement</b>	<b>109 528.46 €</b>
<b>* Affectation excédent de fonctionnement R 002 :</b>	<b>150 330.37 €</b>
<b>* Affectation déficit d'investissement au D 001 :</b>	<b>83 457.26 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

CERTIFIE EXECUTOIRE Transmis en Préfecture le 25/06/2020  
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Le Maire,  
Frédéric GERARD

